

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2025

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Didier PEREIRA, Yannick MEAL, Karine BODEZ, Florian GROSSON, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Eric SCHWEIN, Sandrine HEITZMANN, Laurianne GROSS, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF

absence non excusée :

procuration : Sandrine HEITZMANN à Jean-Yves TRETZ, Laurianne GROSS à Marie-Jeanne KIEFFER, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF à Claude BRENDER

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, directrice générale des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

ORDRE DU JOUR

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. MAINTIEN EN FONCTION DE TROIS ADJOINTS APRÈS RETRAIT DES DÉLÉGATIONS

SOMMAIRE



1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	95
2. MAINTIEN EN FONCTION DE TROIS ADJOINTS APRÈS RETRAIT DES DÉLÉGATIONS.....	95

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit désigner son secrétaire lors de chacune de ses séances et le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

2. MAINTIEN EN FONCTION DE TROIS ADJOINTS APRÈS RETRAIT DES DÉLÉGATIONS

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 26 mai 2020 par lequel la commune a décidé de fixer à cinq le nombre d'adjoints au maire, conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (articles L. 2121-18 et L. 2122-23) qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux ;

Vu la délibération en date du 26 mai 2020, relative à l'élection de M. Bruno NAEGELIN au poste de 2^{ème} adjoint ;

Vu la délibération en date du 26 mai 2020, relative à l'élection de Mme Ghislaine BERINGER au poste de 3^{ème} adjoint ;

Vu la délibération en date du 26 mai 2020, relative à l'élection de Mme Lilly ANCEL au poste de 5^{ème} adjoint ;

Vu l'arrêté du maire n° PUB 12/2020 en date du 8 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à M. Bruno NAEGELIN, 2^{ème} adjoint au maire, pour signer tous les actes relevant du domaine de :

- études et travaux sur voies et réseaux ;
- embellissement (espaces verts, vergers) ;
- cadre de vie urbain et rural (propreté urbaine, parcours de santé) ;
- sécurité civile et routière.

Vu l'arrêté du maire n° PUB 13/2020 en date du 8 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Mme Ghislaine BERINGER, 3^{ème} adjoint au maire, pour signer tous les actes relevant du domaine de :

- affaires scolaires et périscolaire / ALSH ;
- actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, y compris CMJ ;
- organisation des réceptions et manifestations communales ;
- jumelage avec Schoelcher et relations d'amitié avec Mirande ;
- location des salles communales et club-houses ;
- gestion des logements communaux, y compris le logement d'accueil ;
- réflexion, coordination et lancement du complexe associatif et culturel.

Vu l'arrêté du maire n° PUB 15/2020 en date du 8 juin 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Mme Lilly ANCEL, 5^{ème} adjoint au maire, pour signer tous les actes relevant du domaine de :

- affaires socioculturelles et sportives (attribution subventions aux associations, etc.) ;
- gestion des équipements culturels et sportifs (créneaux d'occupation, etc.) ;
- manifestations et festivités déléguées à l'OMSCAL.

Vu l'arrêté du maire n° PUB 30/2025 en date du 26 juin 2025 portant retrait de délégation de fonctions et de signature accordées à M. Bruno NAEGELIN ;

Vu l'arrêté du maire n° PUB 31/2025 en date du 26 juin 2025 portant retrait de délégation de fonctions et de signature accordées à Mme Ghislaine BERINGER ;

Vu l'arrêté du maire n° PUB 32/2025 en date du 26 juin 2025 portant retrait de délégation de fonctions et de signature accordées à Mme Lilly ANCEL ;

Considérant les événements récents mettant en exergue la dissolution du lien de confiance entre les 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} adjoints et le maire, ce dernier a décidé, conformément à l'article L. 2122-20 du CGCT de rapporter toutes les délégations initialement confiées à M. Bruno NAEGELIN et Mmes Ghislaine BERINGER et Lilly ANCEL.

M. le maire précise que cette décision intervient dans un contexte de dissension au sein de l'équipe municipale, mais qu'il souhaite préserver la sérénité des débats jusqu'aux prochaines échéances électorales.

Le conseil municipal est à présent informé des dispositions de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précisent :

« Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Ci-après, l'intervention complète de M. le maire :

« Nous sommes réunis ce soir pour statuer sur le maintien ou non dans leurs fonctions des trois adjoints dont j'ai décidé, par arrêté, de retirer les délégations qui leur avaient été confiées en 2020.

Depuis l'annonce, lors d'un entretien avec M. Bruno Naegelin, d'une scission de l'équipe en vue des élections municipales de 2026 et du ralliement à sa candidature de deux adjointes voire de conseillers municipaux, j'ai pris le temps d'observer et d'échanger avec la plupart d'entre vous.

Ce que j'ai vu et entendu m'a conduit à prendre mes responsabilités. Depuis cette annonce, j'ai constaté des attitudes et des prises de paroles qui ne représentent plus l'esprit de l'équipe municipale, ni la confiance que vous m'avez accordée en tant que maire.

J'ai entendu des propos déplacés, parfois injurieux, et observé des gestes inappropriés qui ne font pas honneur à ceux qui les tiennent. Ces comportements se sont produits lors des dernières réunions de municipalité et à l'issue du conseil municipal.

Ces façons d'agir ne sont pas les miennes. Elles ne sont pas non plus, je le crois, à la hauteur des responsabilités que nous devons tous assumer en tant qu'élus. Il est de mon devoir de veiller à la poursuite de l'action que nous menons, une action exigeante qui ne peut s'accommoder de querelles, de débats stériles ou de tensions permanentes.

Je souhaite également quelque part protéger les collaboratrices et collaborateurs, les autres adjoints et conseillers municipaux, afin que nous puissions continuer à travailler sereinement, dans un climat de confiance et de respect, au service de notre commune et de ses habitants, comme nous l'avons toujours fait, sans compter notre temps ni notre engagement.

La décision est brutale mais nécessaire. C'est un acte politique de clarification. Chacun est comptable de ses choix et j'assume pleinement celui-ci.

Je tiens à rassurer les associations, les habitants et tous nos partenaires : il n'y aura pas d'interruption dans le suivi des dossiers et des projets. La municipalité continuera à être présente et à soutenir vos actions comme elle l'a toujours fait. J'en profite pour remercier les services de la commune qui sont pleinement impliqués à vos côtés.

Je souhaite également rappeler que les fonctions d'adjointe et celle de présidente de l'Omscal sont deux responsabilités distinctes. Les confusions entretenues ces derniers jours n'ont pas lieu d'être. Chacun doit continuer à être professionnel et impliqué pour le bien collectif.

Je le dis avec franchise : je mets en garde contre toute tentative de bloquer ou de fragiliser ce que nous avons construit collectivement. Nous devons garder à l'esprit que les habitants n'ont pas à subir les conséquences de désaccords politiques ou de nouvelles ambitions personnelles.

Pour ma part, je reste pleinement mobilisé et déterminé à poursuivre les engagements que nous avons pris ensemble. Nous avons encore beaucoup à accomplir : les grands projets avancent, des étapes importantes approchent, et je souhaite que nous les franchissions dans un esprit de responsabilité et de respect mutuel.

Je remercie sincèrement les trois adjoints concernés pour leur contribution et le travail accompli au service de Fessenheim.

Je formule le vœu que cette étape nous permette, à tous, d'en sortir plus forts et plus engagés. Pour ma part, ma détermination est intacte : continuer à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, solidaire et tourné vers l'avenir.

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Considérant le retrait des délégations de fonction à trois adjoints par M. le maire ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de statuer sur leur maintien en fonction ;

Décide à l'unanimité (deux abstentions de M. Claude BRENDER et Mme Nadia PIERSON - BEN YEKHLEF) :

☞ **de maintenir** dans leurs fonctions d'adjoint au maire :

- M. Bruno NAEGELIN ;
- Mme Ghislaine BERINGER ;
- Mme Lilly ANCEL.

M. Bruno NAEGELIN souhaite prendre la parole à l'issue du vote.

« Bonjour à toutes et à tous,

M. le Maire, vous avez décidé de retirer les délégations à 3 adjoints : Mme Béringer Ghislaine, Mme Ancel Lilly et à moi-même. Pour la raison suivante : « le climat serein nécessaire pour continuer à assurer un travail efficace au service de notre commune n'est plus présent ».

Certes nous n'avons pas toujours été d'accord sur quelques sujets mais nous avons toujours su nous entendre et trouver des solutions. Ces différences d'opinions n'ont d'ailleurs jamais nui au climat nécessaire pour assurer un travail efficace au service de notre commune. Pour preuve, voilà 11 ans que nous travaillons ensemble.

Pour nous, c'est le principe d'une équipe : partager les sujets, donner son avis, trouver des solutions. Cela s'appelle la démocratie.

A partir de maintenant il n'y aura donc plus ces échanges et c'est vous M. le Maire qui allez prendre les décisions, tout seul, ou peut-être avec les deux adjoints à qui vous laissez les délégations.

J'espère que les habitants de Fessenheim qui ont voté pour nous en 2020 ne souffriront pas de votre décision. »

Il est suivi par Mme Ghislaine BERINGER :

« Monsieur le Maire,

Selon vos propos, tout allait pour le mieux au sein du conseil municipal ; pas de sujet clivant, pas de clash ! Vous étiez secondé par des adjoints qui menaient à bien leurs délégations, certains ne comptant pas leurs heures de travail que généraient certaines attributions très prenantes.

Et subitement, vous parlez d'un climat moins serein... on peut se demander qui en est responsable !

Et bien, vous M. le maire qui prenez des décisions sans en informer les adjoints et encore moins le conseil municipal. Vous M. le maire, qui faites fi des avis et décisions pris en municipalité.

Vous M. le maire qui faites de la rétention d'informations.

C'est bien vous l'unique responsable. Je cite votre slogan favori de ces derniers mois : "C'est comme ça, je suis le maire, je décide".

La discussion a toujours été la base de nos réunions en municipalité maire/adjoints ; même si parfois nos points de vue divergeaient, nous parvenions à nous entendre. Or depuis fin mai, vous avez décidé, sans concertation une fois encore, de supprimer ces réunions de municipalité. Nous sommes donc tenus à l'écart de toute information concernant la commune. Vous abusez de votre autorité au détriment de la confiance que la population vous a accordée.

Aurez-vous ce soir le courage de donner la vraie raison de ce lynchage politique... j'en doute !

Bruno Naegelin, Lilly Ancel et moi-même, nous vous avons informé individuellement mi-mai que nous ne continuerions plus l'aventure à vos côtés pour les élections de mars 2026. Lors de mon annonce personnelle, j'ai formulé l'espoir que ma décision n'entacherait pas les mois qu'il nous restait à travailler ensemble.

Votre réponse... Si !

C'est bien vous qui avez ouvert les hostilités.

Plusieurs membres du conseil actuel ont pris la même décision. Vous l'avez ressenti comme une trahison. La preuve, vous nous surnommez "la Trahison Land". C'est un coup de massue pour vous dont l'ambition dépasse les frontières de la vie communale

Au lieu de vous remettre en question, vous utilisez le stratagème le plus méprisable, nous déchoir tous les 3 de nos délégations et de nos indemnités. Quelle bassesse de votre part.

Gouverner, ce n'est pas dominer mais rassembler. Et nul ne peut durablement diriger une commune en tournant le dos à ceux qui l'ont aidé à la faire avancer.

Pour ma part, je ne retiens que les 30 ans au service de la commune dont 15 en tant qu'adjoint. Trente ans à donner le meilleur de moi-même, à m'investir totalement pour faire vivre la démocratie locale. Je remercie sincèrement toutes les personnes avec lesquelles j'ai partagé une partie de ma vie et donné de mon temps passionnément. Un grand merci également à vous tous pour votre présence et vos nombreuses marques de soutien. »

Puis par Mme Lilly ANCEL :

« Il est des décisions qui résonnent comme un profond mépris.

Mépris pour l'engagement, pour la passion investie, pour les heures données sans compter, pour les sacrifices invisibles consentis sur le temps personnel, familial, et même sur la santé.

Pendant 11 ans, tous les 3 adjoints, nous avons porté, animé, défendu des projets dans nos domaines de délégation avec professionnalisme et cœur. Et voilà qu'en un trait de plume, on tente d'annuler ce qui a été semé, vécu, partagé.

Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas seulement injuste, c'est révélateur d'un fonctionnement politique qui préfère écraser que reconnaître, effacer que construire ensemble. Mais on n'efface pas la mémoire d'un territoire, du public, des habitants qui sauront, c'est certain, être là le moment venu.

Être adjoint dans une commune de la taille de Fessenheim implique à minima 70 h de travail par trimestre, voire 90 pour un conseiller communautaire. Ce n'est pas moi qui le dis mais les statistiques.

De mon côté, pas de communauté de communes, mais la présidence de l'Omscal. Mon temps pour assurer cette mission cumulée d'élue et de présidente est plus proche des 270 h trimestrielles soit 90 h mensuelles. Mais il paraît aujourd'hui que d'autres avant moi avaient ces missions et s'en sortaient bien mieux, que je n'ai pas su gérer, ni déléguer...

Lors d'un dernier entretien avec M. le Maire, lui demandant ce qu'il advenait des différentes manifestations à venir il m'affirma que j'étais présidente de l'Omscal et avais dès lors toutes latitudes pour les mener à bien, et ainsi répondre aux attentes de la population — ou voulait-il dire des siennes. Merci monsieur le Maire de reconnaître « peut-être » par là le travail effectué, mais pensez-vous vraiment qu'en coupant les ailes d'un oiseau, ce dernier ait encore la possibilité, à défaut d'envie, de voler, de s'investir et de travailler au dynamisme de Votre commune, pour que vous puissiez vous en enorgueillir et y parader.

On ne raye pas 11 ans de travail sincère, de moments intenses, sans risque. Cette lumière-là, notre engagement commun à tous les 3, aucune manœuvre ne pourra l'éteindre.

À ceux qui nous ont apporté un soutien, un message depuis votre décision de nous priver des délégations, je dis, haut et fort : Merci.

Et à ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est temps de témoigner, de soutenir, d'assister aux conseils municipaux, de se faire entendre pour que l'engagement désintéressé retrouve sa juste place. »

Mme Marie-Jeanne KIEFFER souhaite également s'exprimer sur la situation :

« Je souhaite aujourd'hui m'exprimer avec calme, dans un contexte qui, nous le savons tous, est marqué par des tensions au sein de notre conseil.

Je tiens tout d'abord à rappeler que notre mission, en tant qu'élus de Fessenheim, est avant tout de servir l'intérêt général et de travailler ensemble pour le bien-être de nos concitoyens.

Notre équipe a eu à cœur de porter de nombreux projets ambitieux et a réalisé de belles avancées pour notre village. Ces projets sont le fruit de notre collaboration collective, chacun d'entre nous apportant sa pierre à l'édifice. Je pense notamment au pôle santé, L'Escale, la plaine des sports et loisirs, rénovation de la salle des fêtes, construction d'un périscolaire, etc. Il est essentiel de ne pas perdre de vue ces succès partagés.

Je suis parfaitement consciente des tensions actuelles et des divergences qui se manifestent au sein de notre conseil municipal. Ces moments difficiles, très, très difficiles pour moi sont une réalité que nous devons affronter avec responsabilité. Nous avons encore un mandat à mener à bien, et il est de notre devoir de préserver la sérénité au sein de notre équipe pour poursuivre efficacement notre travail au service des habitants.

Pour ma part, jusqu'au dernier jour de ce mandat, mon dernier mandat, je souhaite œuvrer à maintenir un climat apaisé, loin des polémiques inutiles, mais en privilégiant la communication. Nous sommes là pour Fessenheim, et c'est cet objectif qui doit primer. »

Pour finir, M. Meal Yannick, conseiller municipal, a souhaité intervenir pour émettre des remarques et interroger le maire sur un sujet en particulier :

« Lors de la fin du dernier conseil municipal, et suite à une interpellation d'un chef d'entreprise de la commune, j'ai demandé pourquoi un courrier à l'ensemble du conseil n'est pas re routé à tout le monde comme le sont les faire part de mariage ou informations sur un décès.

N'ayant pas eu de réponse, je souhaite reposer à nouveau ma question afin de ne pas être repris au dépourvu lors d'une prochaine interpellation sur ce sujet. Et savoir pourquoi un courrier adressé à Monsieur le maire, ses adjoints et à l'ensemble du conseil municipal n'est pas remis à tout le monde lors de sa réception ? En espérant que de tels agissements n'aient pas déjà eu lieu par le passé ? Si oui je trouverais cela fort dommageable et pourrait entacher la confiance que j'avais en vous. »

Le président de séance Claude BRENDER 	Le secrétaire de séance Virginie STOCKY 
---	---

Date de publication sur le site Internet de la commune : 14 octobre 2025